

**FAQ:**

NOS RÉPONSES aux questions des élèves

De jeunes Canadiens curieux d'en savoir davantage sur le fonctionnement de notre démocratie nous posent parfois des questions plutôt difficiles.

Vous trouverez ci-dessous les 10 questions les plus posées par des élèves du secondaire, suivies de nos réponses.

Le Canada adoptera-t-il le vote en ligne?

Pas pour le moment.

Les Canadiens peuvent presque tout faire en ligne, mais ils ne peuvent toujours pas voter en ligne aux élections fédérales. Pourquoi utilisons-nous encore crayons et papier pour marquer nos bulletins? Parce que le crayon et le papier ne peuvent pas être piratés.

Le vote en ligne n'est pas assez sûr. Il est encore trop risqué en raison des conséquences du piratage d'une élection.

Parmi les risques associés au vote en ligne, mentionnons :

- l'atteinte à la vie privée et à la confidentialité, comme la fuite d'informations sur votre identité ou votre choix de vote;
- la fraude – par exemple, le fait de voter sous une fausse identité ou de voter plusieurs fois;
- le manque de transparence – puisque personne ne surveille le vote, les électeurs pourraient avoir moins confiance dans le processus électoral et les résultats du vote.

Par contre, le vote en ligne aurait aussi des avantages, notamment :

- la commodité – pouvoir voter dans votre salon (en pyjama!);
- davantage de choix de dates et de façons de voter;
- un meilleur accès au vote pour les électeurs qui ont du mal à se rendre aux bureaux de vote.

Qu'en pensez-vous : les avantages du vote en ligne en valent-ils les risques?



FAQ:

NOS RÉPONSES aux questions des élèves



En Australie, le vote est obligatoire. Pourquoi n'est-ce pas le cas au Canada?

Les citoyens canadiens ont le choix de voter ou non.

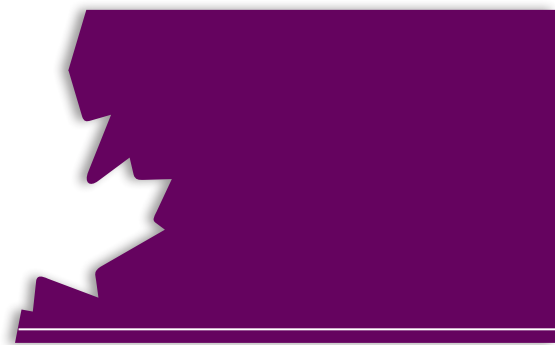
Le vote obligatoire fonctionne très bien en Australie et cela depuis longtemps, presque depuis leur première élection. Pour cette raison, cette mesure est largement acceptée, tout comme le sont les fonctions de juré ou le paiement des impôts. Cependant, ce qui fonctionne dans un pays ne fonctionne pas nécessairement dans l'autre. Au Canada, la décision de priver les électeurs de leur liberté de choisir de voter ou non ne serait sans doute pas populaire. Certains pourraient même la qualifier d'antidémocratique. Le droit de vote aux élections canadiennes est protégé par la [Charte canadienne des droits et libertés](#). C'est à chacun que revient la responsabilité d'exercer ce droit. On a constaté que le vote obligatoire faisait augmenter la participation électorale de 20 %. Cependant, l'idée de voter uniquement pour éviter une amende soulève des critiques.

Selon vous, y a-t-il d'autres façons d'encourager les électeurs à voter?



FAQ:

NOS RÉPONSES aux questions des élèves



Pourquoi faut-il avoir 18 ans pour voter?

De temps à autre, la question de l'âge minimum pour voter est réexaminée par le Parlement. Voici certains arguments pour l'abaissement de l'âge du vote :

- Les personnes de 16 ans sont jugées suffisamment responsables pour conduire un véhicule.
- Puisque ces personnes peuvent travailler et payer des impôts, elles devraient pouvoir s'exprimer sur la façon dont l'argent de leurs impôts est dépensé.
- Le fait de voter pendant qu'ils sont encore à l'école pourrait encourager les jeunes à participer aux élections toute leur vie.

Les arguments de ceux qui s'opposent à l'abaissement de l'âge du vote sont les suivants :

- Les personnes de 16 ans sont mineures et n'assument pas encore toutes les responsabilités citoyennes.
- Ces personnes n'ont pas terminé leurs études et pourraient ne pas avoir le jugement nécessaire pour exercer leur droit de vote.
- Les jeunes de 18 à 24 ans votent beaucoup moins que le reste de la population; l'abaissement de l'âge du vote ferait diminuer davantage le taux de participation global et affaiblirait notre démocratie.

Le saviez-vous?

À une certaine époque, l'âge du vote était fixé à 21 ans. Il a été abaissé à 18 ans en 1970. À cette époque, beaucoup de gens croyaient que les jeunes de 18 ans n'étaient pas assez mûrs pour voter.

**Croyez-vous que les adolescents sont assez mûrs pour voter?
Voteriez-vous si vous en aviez le droit?**



FAQ:

NOS RÉPONSES aux questions des élèves



J'aimerais travailler à la prochaine élection. Que dois-je faire? Pourrai-je quand même exercer mon droit de vote?

Plus de 250 000 emplois sont offerts lors d'une élection fédérale. Le jour de l'élection, Elections Canada devient alors l'employeur le plus important du pays!

Visitez la page [Emplois d'Élections Canada](#) pour savoir quels sont les postes disponibles lors d'une élection et soumettre votre candidature. Tous les citoyens canadiens âgés d'au moins 16 ans le jour de l'élection peuvent postuler. Toutefois, la priorité est accordée aux personnes âgées d'au moins 18 ans qui résident dans la circonscription où se tient l'élection.

Tous les postes sont rémunérés, et vous n'avez pas à renoncer à votre droit de vote. En fait, il n'y a qu'un seul citoyen canadien de plus de 18 ans qui ne peut pas voter : c'est le directeur général des élections du Canada.



FAQ:

NOS RÉPONSES aux questions des élèves



Les jeunes représentent l'avenir de notre pays, mais ils votent moins que les électeurs des autres groupes d'âge. Que fait Élections Canada pour accroître le vote des jeunes?

Élections Canada est déterminé à rendre le vote plus accessible pour tous les Canadiens, y compris les jeunes. Voici quelques mesures que prend Élections Canada pour faciliter le vote des jeunes :

- l'ouverture de bureaux satellites sur certains campus de collèges et d'universités;
- la réalisation d'activités de communication sur des campus et auprès d'organismes jeunesse;
- la prestation de programmes d'apprentissage pour les élèves du primaire et du secondaire;
- la commande d'études telles que l'[Enquête nationale auprès des jeunes, pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles certains jeunes ne votent pas.](#)

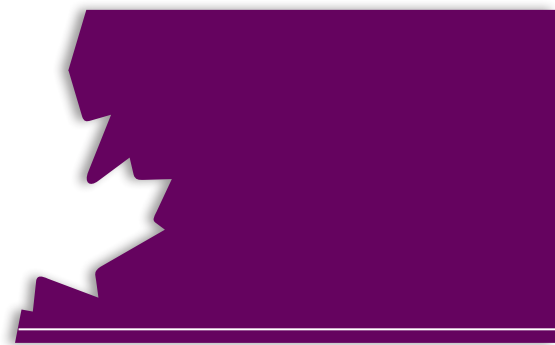
Le taux de participation des jeunes à l'élection de 2015 était le plus élevé depuis des décennies. Toutefois, les jeunes sont toujours moins nombreux à voter que les électeurs des autres groupes d'âge.

Croyez-vous que le taux de participation élevé des jeunes en 2015 est un cas unique ou qu'il signale le début d'une nouvelle tendance?



FAQ:

NOS RÉPONSES aux questions des élèves



Si à l'école on accordait autant d'importance au cours d'éducation civique qu'aux cours de mathématique ou de science, par exemple, cela ferait-il croître la participation électorale des jeunes?

Il est difficile de le savoir avec certitude, mais de nombreuses études démontrent que plus vous avez de connaissances, plus il est probable que vous soyez un citoyen actif.

En tant que futur électeur, vous devez acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre les enjeux politiques et prendre des décisions éclairées au moment de voter. C'est ce que l'on appelle les « compétences civiques », et cela comprend :

- le fait de voter;
- la compréhension du fonctionnement du gouvernement;
- la capacité de participer activement à la vie citoyenne à l'échelle municipale, provinciale et fédérale.

Des études ont démontré que meilleures sont les compétences civiques d'un électeur, plus il est probable qu'il vote. Nous savons aussi que les jeunes peuvent s'enrichir simplement en discutant de politique avec des amis, des enseignants et des proches, et que cela peut influencer la participation électorale.

Même si vous n'avez pas de cours d'éducation civique à l'école, n'hésitez pas à parler des questions qui vous tiennent à cœur!

**Vous cherchez des outils pédagogiques sur la citoyenneté et la démocratie?
Voici un bon point de départ.**



FAQ:

NOS RÉPONSES aux questions des élèves



Quels facteurs prenez-vous en considération pour créer les circonscriptions?

La population canadienne change constamment. Par exemple, des gens déménagent pour un travail, des enfants naissent, la population de certaines collectivités s'accroît, alors que dans d'autres, elle diminue. C'est pourquoi les limites des circonscriptions changent aussi. Leur révision a lieu tous les dix ans, après le recensement.

Les circonscriptions ne sont pas créées par Élections Canada, mais par des commissions de délimitation des circonscriptions électorales qui travaillent de façon indépendante dans chaque province. Définir les limites d'une circonscription peut être complexe. Afin de s'assurer que les circonscriptions demeurent justes et impartiales, les commissions doivent tenir compte de nombreux facteurs, notamment :

- la taille de la population;
- l'identité culturelle des collectivités;
- l'évolution historique des circonscriptions;
- la superficie et la géographie.

Pour ces raisons, chaque circonscription est unique. Par exemple, le Nunavut, qui s'étend sur 2 093 190 km², est la plus grande circonscription. Toronto-Centre, qui ne couvre que 6 km², est la plus petite.

Il y a 338 circonscriptions au Canada.

Inscrivez votre code postal pour trouver votre circonscription.



FAQ:

NOS RÉPONSES aux questions des élèves



Si l'élection se tenait un jour de congé, est-ce que plus d'électeurs voteraient?

Il est difficile de prédire si la tenue d'une élection un jour de congé, comme un jour férié, ferait augmenter la participation électorale.

À l'heure actuelle, les élections fédérales ont toujours lieu un lundi. Cependant, le jour de l'élection n'est pas le seul moment où les électeurs peuvent voter. D'autres options s'offrent à eux :

- 1.** Voter à un bureau de vote par anticipation, pendant une fin de semaine.
- 2.** Voter en personne à un bureau d'Élections Canada pendant la période électorale.
- 3.** Voter par la poste.

Ainsi, les électeurs peuvent choisir l'option qui convient le mieux à leur situation.

Le saviez-vous?

Le jour de l'élection, si vous ne disposez pas de trois heures consécutives en raison de votre horaire de travail, votre employeur doit vous accorder le temps nécessaire pour aller voter pendant l'ouverture des bureaux de vote. C'est la loi.

Pour plus de renseignements sur les façons de voter, visitez le [site Web d'Élections Canada](#).



FAQ:

NOS RÉPONSES aux questions des élèves



Quelle est la position d'Élections Canada sur la réforme électorale?

Élections Canada ne prend pas position sur la réforme électorale.

En tant qu'agent non partisan du Parlement, Élections Canada doit conduire des élections générales et partielles ou des référendums fédéraux. Quel que soit le système électoral en place, l'organisme doit veiller à ce que les Canadiens puissent exercer leur droit démocratique de voter et de se porter candidat.

De temps à autre, le Parlement étudie la possibilité d'une réforme électorale pour s'assurer que le système actuel sert réellement les intérêts des Canadiens. La poursuite de ce débat contribue à la santé de notre démocratie.

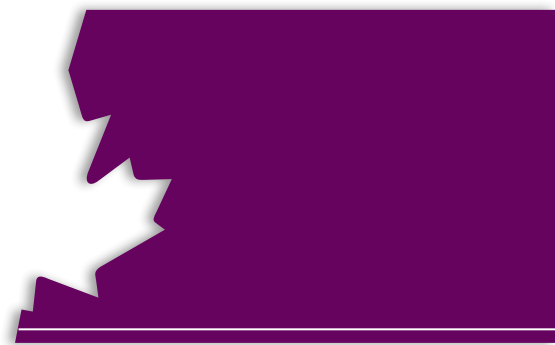
Bien qu'Élections Canada ne prenne pas position sur la réforme électorale, les futurs électeurs devraient s'y intéresser et s'informer. Jetez un coup d'œil sur d'[autres systèmes électoraux](#) dans le monde.

Selon vous, un de ces systèmes pourrait-il fonctionner au Canada?



FAQ:

NOS RÉPONSES aux questions des élèves



Comment Élections Canada assure-t-il l'intégrité de nos élections?

De l'inscription des électeurs au dépouillement des votes, chaque étape du processus électoral prévoit un certain nombre de mesures qui visent à garantir l'intégrité de nos élections. En voici quelques exemples :

- Les bulletins de vote sont imprimés sur un papier spécial.
- Les bulletins de vote comportent un numéro de série; ainsi, le travailleur électoral peut s'assurer qu'il n'y a pas de substitution des bulletins.
- Les électeurs doivent prouver leur identité et leur adresse lorsqu'ils vont voter.
- Lorsqu'un électeur a voté, le greffier du scrutin raye son nom de la liste électorale.
- Lorsque le vote est terminé, les travailleurs électoraux doivent compter les bulletins en suivant une série d'étapes.

Ces mesures et bien d'autres sont protégées et exécutées en vertu de la [Loi électorale du Canada](#).